MOROCCO FOODEX

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2021/EACCE

OBJET : ACHAT DE TENUES DE TRAVAIL POUR LE COMPTE DE L'EACCE

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE
ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
المؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات
Route El Jadida, à proximité de l'Hôtel ZENITH
CASABLANCA – Royaume du Maroc
Tel. : 05 22 30.51.04 / Fax : 05 22 30.25.67
Contact@mfoodex.ma
www.moroccofoodex.org.ma

CONTENU DU DOSSIER APPEL D'OFFRES N°08/2021/EACCE

OBJET : ACHAT DE TENUES DE TRAVAIL POUR LE COMPTE DE L'EACCE

Le dossier d'appel d'offres contient, dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessous, les documents suivants :

- Le règlement de consultation
- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS)
- Le bordereau du prix /détail estimatif
- Une copie de l'avis d'appel d'offres (en français et en arabe)
- Le modèle de la déclaration sur l'honneur
- Le modèle de l'acte d'engagement
- Le modèle de la note indiquant les moyens humains et techniques

REGLEMENT DE CONSULTATION

REGLEMENT DE CONSULTATION

DE L'APPEL D'OFFRES N°08/2021/EACCE (SEANCE PUBLIQUE)

OBJET : ACHAT DE TENUES DE TRAVAIL POUR LE COMPTE DE L'EACCE

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

En vertu des dispositions du règlement du 13 février 2015 des marchés de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations.

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement précité. Toute disposition contraire au règlement en question est nulle et non avenue.

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°08/2021/EACCE ayant pour objet l'achat de tenues de travail pour le compte de l'EACCE en quatre (4) lots :

- **Lot 1 :** blouses ;
- **Lot 2 :** sabots pour laboratoire ;
- **Lot 3 :** costumes (veste, pantalon, chemise, cravate) et chaussures ;
- **Lot 4 :** cabans en cuir.

Chaque concurrent peut présenter son (ou ses) offre(s) pour un lot ou plusieurs lots.
Pour l'attribution des lots, il est procédé à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement du 13 février 2015 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'EACCE, le dossier d'appel d'offres comprend :

- une copie de l'avis d'appel d'offres ;
- un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- le modèle de l'acte d'engagement ;
- le modèle du bordereau des prix/Détail estimatif ;
- le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- le règlement de la consultation ;

Le dossier d'appel d'offres est mis à disposition des concurrents dès la première parution de l'avis dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du 13 février 2015.

Ledit dossier est téléchargeable à partir du portail des marchés publics : **(www.marchespublics.gov.ma)**.

ARTICLE 3 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement du 13 février 2015précité :

1- Seules peuvent valablement, participer au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales qui :
   - Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
   - Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement et ce, conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
   - Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

2- Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :
   - Les personnes en liquidation judiciaire ;
   - Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
   - Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 142 du règlement précité.
   - Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans la même procédure de passation de marchés.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les instructions, modèles, conditions et les spécifications contenus dans le dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises, dans la présentation d'une soumission non-conforme, à tout égard, aux exigences du dossier d'appel d'offres. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Lorsque le maître d'ouvrage introduit des modifications dans le dossier d'appel d'offres, conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 du règlement du 13 février 2015 précité, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents et publiées sur le portail des marchés publics.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date de remise des offres, de la séance d'ouverture des plis, ce report doit intervenir par un avis rectificatif dans les mêmes conditions prévues à l'article 20 du règlement précité et ce, dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif, sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

Les modifications introduites dans le dossier d'appel d'offres ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

ARTICLE 6 : INFORMATION DES CONCURRENTS ET DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement du 13 février 2015, tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient à l'EACCE au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le maître d'ouvrage doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par l'EACCE à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique.

Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par l'EACCE doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) Jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis, la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 7 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement du 13 février 2015, pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

Route d'El Jadida Lissasfa
Rond point Azhar
Proximité d'hôtel Zenith

7.1 Le dossier administratif comprend :

7-1-1 : Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- Une déclaration sur l'honneur établie en un seul exemplaire comportant les mentions prévues à l'article 26 du règlement précité **(voir modèle en annexe)**
- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou les attestations des cautions personnelles et solidaires le cas échéant.
- Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations le cas échéant, et ce conformément à l'article 140 du règlement du 13 février 2015 précité.
- Lorsque le concurrent est un établissement public, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

7-1-2 : Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions de l'article 40 du règlement 13 février 2015 :

a. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
   - s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
   - s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
     - une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
     - un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale
     - l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b. une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

c. une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.
La date de production des pièces prévues aux b et c ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

d. le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

e. L'attestation de la CNSS justifiant que l'effectif qu'il a employé ne dépasse pas 200 (deux cent) personnes.

f. L'attestation mentionnant le chiffre d'affaire ou l'attestation du bilan annuel délivrée par la Direction Général des Impôts pour les deux derniers exercices.

La date de production des pièces prévues aux ***b*** et **c** ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

7-2 le dossier technique comprend :

- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés, ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

ARTICLE 8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement du 13 février 2015 précité, les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- **Le dossier administratif** précité ;
- **Le dossier technique** précité ;
- **Une offre financière pour chaque lot** comprenant :

- L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le numéro de relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement du 13 février 2015 précité, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

- Le bordereau des prix - détail estimatif signé, cacheté et daté par le concurrent.

Le montant global de l'acte d'engagement doit être arrêté en chiffres et en lettres. Les prix du bordereau des prix/détail estimatif doivent être libellés en chiffres.

ARTICLE 9 : PRESENTATION DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement du 13 février 2015, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ».

Ce pli contient deux enveloppes :

- **La première enveloppe** comprend : le dossier administratif et technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications mentionnées sur le pli, la mention « **dossier administratif et technique**».

Cette enveloppe contient également :

- le cahier de prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé » et paraphé sur toutes les pages.

- **La deuxième enveloppe** comprend l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être fermée et porter de façon apparente, outre les indications mentionnées sur le pli, la mention « offre **financière**».

Les enveloppes visées ci-dessus indiquent de manière apparente :

- le nom et l'adresse du concurrent ;

- l'objet du marché et l'indication du ou des lots concernés ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

NB : - La présentation des dossiers, telle que stipulée plus haut est obligatoire.
- Le concurrent présentera, pour chaque lot auquel il souhaite soumissionner, une enveloppe contenant l'offre financière mentionnant le numéro du lot concerné.

ARTICLE 10 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement du 13 février 2015 sus indiqué, les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

MOROCCO FOODEX

ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE
ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
Division achats/Département achats et affaires générales
Direction Activités Support
Sis à Route d'El Jadida-Lissasfa, Rondpoint Azbane
à proximité d'Hôtel Zénith -Casablanca-

- Soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N.B : Pour les concurrents qui auront choisi la transmission par voie électronique de leurs dossiers via le portail des marchés publics, les pièces du dossier administratif et technique, le cas échéant, doivent être signées électroniquement et séparément par le concurrent ou son représentant dûment habilité avant leur insertion dans un fichier électronique, attestant de leur authenticité, sous la responsabilité dudit concurrent, conformément aux dispositions de l'article 417-1 du Dahir des Obligations et des Contrats.

Le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché issu de la procédure électronique est tenu de déposer toutes les pièces des dossiers administratif, technique, l'offre technique, le cas échéant, et l'offre financière sous format papier conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté du MEF n° 20-14 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics ainsi que les pièces du complément du dossier administratif tel que prévu par le règlement de consultation et ce, sous peine d'élimination de son offre.

Le délai de la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.
Les plis reçus ou déposés postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial prévu à l'article 8 du présent règlement. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur les plis remis.

Les plis doivent restés fermés et tenus en lieu sûr jusqu'à l'heure d'ouverture dans les conditions prévues dans l'article 36 du règlement du 13 février 2015.

Le pli contenant les pièces produites par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché est déposé dans les conditions prévues au présent article.

ARTICLE 11 : DEPOT ET RETRAIT DES ECHANTILLONS

Conformément à l'article 34 du règlement du 13 février 2015, les concurrents sont tenus de déposer les échantillons pour chacun des lots auxquels ils soumissionnent au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance du maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Les échantillons doivent être étiquetés mentionnant la composition du tissu et le nom du fabricant.

A leur réception, les échantillons sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur le registre spécial visé ci-dessus en y indiquant le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée.

Aucun échantillon n'est accepté au-delà de la date et de l'heure limites indiquées ci-dessus.

Les échantillons déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait des échantillons fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial prévu ci-dessus.
Les concurrents ayant retiré leurs échantillons peuvent présenter de nouveaux échantillons, dans les conditions prévues ci-dessus.

A cet effet, tout article déclaré non conforme ou pour lequel aucun échantillon n'a été présenté ne sera pas considéré et entraînera le rejet du concurrent du lot en question.

ARTICLE 12 : MESURE EN FAVEUR DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Conformément à l'article 139 du règlement du 13 février 2015 précité, le présent appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise (PME) qui répond aux conditions prévues par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 30/10/2013.

ARTICE 13 : RETRAIT DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement du 13 février 2015, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité et adressée au maître d'ouvrage. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage sur le registre spécial visé à l'article 10 sus-indiqué.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées dans l'article 10 du présent règlement.

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement du 13 février 2015 précité, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de 75 (soixante-quinze) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prolongation pour un nouveau délai qu'il fixe.

Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, resteront engagés pendant le nouveau délai.

ARTICLE 15 : PREFERENCE EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE NATIONALE

Aux seules fins de comparaison des offres, et après que la commission d'appel d'offres ait arrêté la liste des concurrents admissibles et éliminé les concurrents dont les offres ne sont pas conformes aux

spécifications exigées et lorsque des entreprises étrangères soumissionnent à ce marché, une préférence sera accordée aux offres présentées par des entreprises nationales.
Dans ces conditions, les montants des offres présentées par les entreprises étrangères sont majorés d'un pourcentage de quinze pour cent (15%).

Lorsque des groupements comprenant des entreprises nationales et étrangères soumissionnent audit marché, le pourcentage visé ci-dessus est appliqué à la part des entreprises étrangères dans le montant de l'offre du groupement. Dans ce cas, les groupements concernés fournissent, dans le pli contenant l'offre financière ci-dessus, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement qui doit préciser la part revenant à chaque membre du groupement.

ARTICLE 16 : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine.

Aucun concurrent ne peut prétendre à indemnité si son offre n'a pas été acceptée.
Le choix arrêté par la commission d'appel d'offres ne peut être modifié par l'autorité compétente.

ARTICLE 17 : EXAMEN, EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

L'ouverture, l'examen des offres et l'appréciation des capacités des concurrents s'effectuent conformément aux articles 36 ; 37 ; 39 ; 40 et 41 du règlement du 13 février 2015.

Ainsi l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres se feront en trois étapes :

- ***1ère étape : examen des dossiers administratifs et techniques***

La commission procède à l'examen des pièces dossiers administratifs et techniques à huis clos et écarte :

a. Les concurrents qui ne satisfont pas aux conditions requises prévues à l'article 3 ci-dessus ;
b. Les concurrents qui n'ont pas respecté les prescriptions de l'article 9 ci-dessus en matière de présentation de leurs dossiers ;
c. Les concurrents qui n'ont pas présenté les pièces exigées ;
d. Les concurrents qui sont présentés par la même personne dans le cadre du marché ;
e. Les concurrents qui, lorsque la présentation du cautionnement est exigée, ont produit le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelles et solidaire en tenant lieu , non original ou dont l'objet n'est pas conforme à celui de l'appel d'offres, dont le montant inférieur à la somme demandée ou qui comporte des réserves ou des restrictions ;
f. Les concurrents dont les capacités financières et techniques sont jugées insuffisantes eu égard aux critères figurant au règlement de consultation prévu à l'article 7 paragraphe 7-1 ci-dessus.

Lorsque la commission constate des erreurs matérielles ou discordances dans les pièces du dossier administratif, elle admet l'offre du concurrent concerné, sous réserve de l'introduction des rectifications nécessaires dans les conditions prévues à l'article 40 du règlement des marchés de l'EACCE.

- **2ème étape : Evaluation technique**

L'examen des échantillons concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen des pièces des dossiers administratifs et techniques par la commission d'appel d'offres, en application des dispositions de l'article 39 du règlement précité.

La commission d'appel d'offres, peut constituer une sous-commission pour examiner les échantillons, les conclusions de celle-ci sont consignées dans un rapport qu'elle établisse et signe.

La commission arrête la liste des concurrents retenus à l'issue de l'examen des échantillons.

- ***3ième étape : Evaluation financière :***

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 du règlement du 13 Février 2015 relatif aux marchés de l'EACCE, l'examen des offres financières concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen des échantillons.

Pour l'attribution des lots, il est procédé à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offre.

Le concurrent ayant présenté l'offre la moins disant par lot sera retenu.

ARTICLE 18 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement de l'offre anormalement basse ou excessive et des offres comportant des prix anormalement bas ou excessifs sera effectué conformément aux dispositions de l'article 41 du règlement du 13 février 2015.

Les concurrents évincés ne pourront demander aucune rémunération pour la présentation et la remise de leurs dossiers.

ARTICLE 19 : MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

Conformément au règlement des marchés de l'EACCE, le dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres présentées par les concurrents installés au Maroc.
Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, il peut formuler et exprimer son offre en monnaie étrangère. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.

ARTICLE 20 : LANGUE

Les pièces des offres, ainsi que toute correspondance avec le maître d'ouvrage, présentées par les concurrents doivent être établies en langue arabe et/ou en langue française.

Elaboré par : Chef de la Division Achats Mina DAKHYR
Vérifié par :
Le maitre d'ouvrage **L'Etablissement Autonome de Contrôle** **et de Coordination des Exportations**

COPIES ET MODELES :

- copie de l'avis d'appel d'offres
- modèle de la déclaration sur l'honneur
- modèle de l'acte d'engagement
- modèle de la note des moyens humains et techniques

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

MOROCCO FOODEX

ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE & DE COORDINATION DES EXPORTATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2021/EACCE

RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Le Lundi 12/07/2021 à 10h30, il sera procédé aux bureaux de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations sis à Route d'El Jadida-Lissasfa, Rond-point Azbane à proximité de l'Hôtel Zénith - Casablanca, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 08/2021/EACCE relatif à l'achat de de tenues de travail pour le compte de l'EACCE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Activités Support de l'EACCE sis à Route d'El Jadida-Lissasfa, Rondpoint Azbane à proximité d'Hôtel Zénith - Casablanca, à titre gratuit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www .marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé comme suit :
Lot 01 :1 000,00 DH (mille dirhams)
Lot 02 : 850,00 DH (huit cent cinquante dirhams)
Lot 03 :1.200,00 DH (mille deux cent dirhams)
Lot 04 :2 900,00 DH (deux mille neuf cent dirhams)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :
Lot 01 : 39.600,00 DH TTC (trente-neuf mille six cent dirhams toutes taxes comprises)
Lot 02 : 28.560,00 DH TTC (vingt-huit mille cinq cent soixante dirhams toutes taxes comprises)
Lot 03 : 42.000,00 DH TTC (quarante-deux mille dirhams toutes taxes comprises)
Lot 04 : 99.600,00 DH TTC (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dirhams toutes taxes comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement du 13 février 2015 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'EACCE.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la direction sus-indiquée ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la même Direction ;
- soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;
- soit remettre leurs plis au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons doivent être déposés au plus tard le 09/07/2021 à 16H00 à la Direction sus-indiquée.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **7** du règlement de consultation joint au cahier des charges de cet appel d'offres.

Route d'el Jadida Lissasfa
Rond point Azbane
Proximite d'hotel Zenith
Casablanca - Maroc

المملكة المغربية

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

MOROCCO FOODEX

المؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات

إعلان عن طلب عروض مفتوح رقم 08/2021/EACCE

طلب عروض محجوز للمقاولات الصغرى والمتوسطة

تعلن المؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات، أنه سيتم بمكاتبها التي تقع بطريق الجديدة – ليساسفة، مفترق الطرق عزبان قرب فندق زينيت – الدار البيضاء **يوم الاثنين 2021/07/12 على الساعة 10 و30 دقيقة** فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض المفتوح رقم **08/2021/EACCE لأجل شراء ملابس العمل لفائدة المؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات.**

«Achat de tenues de travail pour le compte de l'EACCE »

يمكن سحب ملف طلب العروض من **قسم المشتريات بمرفق المشتريات والشؤون العامة لمديرية أنشطة الدعم بالمؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات الكائنة بالعنوان المشار إليه أعلاه بالمجان.** ويمكن كذلك تحميله عبر بوابة الصفقات العمومية (**www.marchespublics.gov.ma**).

حدد مبلغ الضمان المؤقت لكل حصة موضوع طلب العروض كالتالي:

الحصة 1 : 1.000,00 درهم (ألف درهم)

الحصة 2 : 850,00 درهم (ثمانمائة وخمسون درهم)

الحصة 3 : 1.200,00 درهم (ألف ومئتا درهم)

الحصة 4: 2.900,00 درهم (ألفان وتسعمائة درهم)

حددت التكلفة التقديرية لكل حصة موضوع طلب العروض كالتالي:

الحصة 1 : 39.600,00 درهم مع احتساب الرسوم (تسعة وثلاثون ألف وستمائة درهم مع احتساب الرسوم)

الحصة 2 : 28.560,00 درهم (ثمانية وعشرون الف وخمسمائة وستون درهم مع احتساب الرسوم).

الحصة 3 : 42.000,00 درهم (إثنان وأربعون ألف درهم مع احتساب الرسوم)

الحصة 4 : 99.600,00 درهم (تسعة وتسعون ألف وست مئة درهم مع احتساب الرسوم)

يجب أن يكون كل من محتوى تقديم وإيداع ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات نظام 13 فبراير 2015 الخاص بصفقات المؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات. ويمكن للمتنافسين:

- إما إرسال أظرفتهم، عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى الإدارة المذكورة أعلاه،
- إما إيداع أظرفتهم، مقابل وصل، بنفس الإدارة،
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة،
- إما إرسال أظرفتهم عبر بوابة الصفقات العمومية (**www.marchespublics.gov.ma**).

يجب تسليم العينات في أجل لا يتعدى 2021/07/09 على الساعة 16 و00 دقيقة إلى قسم المشتريات بمرفق المشتريات والشؤون العامة لمديرية أنشطة الدعم بالمؤسسة المستقلة لمراقبة وتنسيق الصادرات الكائنة بالعنوان المشار إليه أعلاه.

الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 7 من نظام الاستشارة المرفق بدفتر التحملات.

Route d'el jadida Lissasfa
Rond point Azbane
Proximite d'hotel Zenith
Casablanca - Maroc

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert sur offre de prix N° 08/2021/EACCE du 12/07/2021 à 10h30
Objet : Achat de tenues de travail pour le compte de l'EACCE.

Passé en application du règlement relatif aux marchés de l'EACCE du 13/02/2015.

B – Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné .....(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte (1), adresse du domicile élu .... affilié à la CNSS sous le n° ..... (2) inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le n°.....(2) n° de patente .....(2)

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique de la société) au capital de .....
adresse du siège social de la société .....
adresse du domicile élu ....
affiliée à la CNSS sous le n° ..... (2) et (3)
inscrite au registre du commerce ..... (localité) sous le n°.....(2) et (3)
n° de patente ..... (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :
Après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature (un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établis (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours, de la procédure négociée) (1)(5).
2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir (4) et (5) :

Lot N° .... :

- Montant hors TVA ..... (en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA ..... (en pourcentage)
- Montant de la TVA ..... (en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise ..... (en lettres et en chiffres)

L'Etablissement Autonome de contrôle et de coordination des Exportations se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ..... (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro .....(1)

Fait à ..... le .....
(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

a) mettre : « Nous, soussignés ..... nous obligeons conjointement / ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) :

b) ajouter l'alinéa suivant : « désignons ..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

(4) en cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit :

« m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de .....(.....) (en pourcentage), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

(5) en cas de concours, les alinéas 1) et 2) doivent être remplacés par ce qui suit :

« 1) m'engage, si le projet présenté par ..... (moi ou notre société) pour l'exécution des prestations précisées en objet du A ci-dessus et joint au présent acte d'engagement est choisi par le maître d'ouvrage, à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions des pièces produites par ..... (moi ou notre société), en exécution du programme du concours et moyennant les prix établis par moi-même dans le bordereau des prix-détail estimatif (ou décomposition du montant global) que j'ai dressé, après avoir apprécié à mon point de vue et sous-ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, dont j'ai arrêté :

- Montant hors TVA	.....	(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA	.....	(en pourcentage)
- Montant de la TVA	.....	(en lettres et en chiffres)
- **Montant TVA comprise**	.....	(en lettres et en chiffres)

«2) je m'engage à terminer les prestations dans un délai de ..... et je m'engage, si l'une des primes prévues dans le programme du concours est attribuée à mon projet, à me conformer aux stipulations dudit programme relatives aux droits que se réserve le maître d'ouvrage sur les projets primés (cet alinéa est à supprimer si le maître d'ouvrage ne se réserve aucun droit sur les projets primés) ».

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offre de prix N° 08/2021/EACCE du 12/07/2021 à 10h30
Objet : Achat de tenues de travail pour le compte de l'EACCE.

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné :.....[Prénom, nom et qualité]
N° de téléphone : ..... N° de fax : ..... Adresse électronique : .....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu : .....
Affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sous le n° : ..... [1]
Inscrit au registre du commerce de : ..... [Localité], sous le n° : ..... [1]
N° de la taxe professionnelle : .....[1]
N° du compte courant..... (à la TGR, bancaire ou Postal), à .....[Localité], sous Relevé d'Identité Bancaire (RIB) numéro :.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné : ..... [Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise]
N° de téléphone : ..... N° de fax : ..... Adresse électronique : .....
Agissant au nom et pour le compte de :.....[Raison sociale et forme juridique de la société]
Au capital de :.....
Adresse du siège social de la société : .....
Adresse du domicile élu : .....
Affiliée à la CNSS sous le n° : ..... [1]
Inscrite au registre du commerce de :..... [Localité], sous le n° ..... [1]
N° de la taxe professionnelle : ..... [1]
N° du compte courant..... (à la TGR, bancaire ou Postal), à .....[Localité], sous Relevé d'Identité Bancaire (RIB) numéro :.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés,

Déclare sur l'honneur :

1) m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2) que je rempli les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des marchés de l'EACCE
3) que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire [2]
4) m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
   - à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des marchés de l'EACCE précité ;
   - que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maitre d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
5) m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6) m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché ;
7) atteste que je remplie les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1.02-188 du 12 Joumada I 1423 (23 Juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise,
8) atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu à l'article 151 du Règlement des marchés de l'EACCE précité ;
9) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
10) que je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des marchés de l'EACCE précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à..... le.....

[Signature et cachet du concurrent ou son représentant habilité]

[1] Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents délivrés par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

[2] Pour les concurrents qui sont en redressement judiciaire, remplacer la phrase de la troisième déclaration par « Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité » et joindre l'autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

[*] En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur

MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

CONSTITUTION D'UNE CATION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
AU TITRE DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le soussigné, [nom et prénom ou désignation de l'Etablissement][1] .....
.....
Profession [ou représenté par] :
.....
Domicile [ou adresse du siège social] :
.....
Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour [nom du soumissionnaire] :
.....
pour le montant du cautionnement provisoire au quel est assujetti : .....[2]
en qualité de soumissionnaire dans le cadre de l'appel d'offres n ° : ..... [3]
du .....[4] relatif à :
.....
passé avec l'EACCE.

Ledit cautionnement s'élevant à : .....[5]

Ce cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant. [6]

Fait à..... le .....

[Signature et cachet de l'établissement]

---

[1] Indiquer le numéro et la date de la décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire, délivrée par le Ministre chargé des Finances.
[2] Compléter par : « ledit fournisseur ou ledit groupement ou ladite entreprise ou ladite société ».
[3] Mettre le numéro exact de l'appel d'offres tel qu'il figure sur l'avis d'appel d'offres
[4] Mettre la date exacte de l'appel d'offres tel qu'elle figure sur l'avis d'appel d'offres
[5] Donner le montant du cautionnement en lettres et en chiffres.
[6]En cas de cautionnement souscrit, dans le cadre d'un groupement, par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ou en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

FICHE SUR LES REFERENCES TECHNIQUES DU CONCURRENT (*)

1. **Nom ou raison sociale :**

2. Implantation au Maroc :
- siège (adresse, téléphone, télex) ;
- succursale (adresse, téléphone, télex

3. Moyens humains :
- Effectifs en personnel :

4 - Moyens matériels :
Le concurrent dressera la liste complète du matériel de l'entreprise en distinguant :

- Le matériel de transport de liaison
- Le matériel logistique....
- .....
- .....
- .....
- .....

5 - Références techniques :

1. Domaine de spécialisation du prestataire :
2. Liste de prestations réalisées (similaires ou en rapport avec l'objet de l'appel d'offres) :

Désignation des prestations	Importance des prestations		Année d'exécution	Lieu d'exécution	Date de réception provisoire	Date de réception définitive	Maître d'ouvrage
	N° du marché	Montant du marché					

Fait à .....le .....
(Signature et cachet du concurrent)

(*) Ce modèle est donné à titre indicatif.